

Les dispositifs d'aide aux collectivités en matière de lecture publique : règlement

Tout projet ayant une dimension de dynamique locale et/ou intercommunale, ayant un intérêt communautaire, pensé en termes de services à rendre aux publics

*Le mobilier de bibliothèque
L'aménagement de bibliothèque*

Nature et objet de l'aide

Achat de mobilier spécifique de bibliothèque

Bénéficiaires

Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou commune : médiathèque intercommunale, bibliothèque municipale, bibliothèque municipale avec gestion déléguée

Critères d'éligibilité

Bibliothèque normative en terme de surface

Critères de recevabilité

Local réservé à usage de bibliothèque d'une superficie minimum de 30 m² [norme = 0.07 m²/hab.]

Modalités d'intervention du département

Aide : modulée en cohérence avec les critères de superficie :

De 30 m ² à 50 m ²	1 143 € HT	1 367 € TTC
De 50 m ² à 80 m ²	1 715 € HT	2 051 € TTC
De 80 m ² à 100 m ²	2 858 € HT	3 418 € TTC
Supérieur à 100 m ²	4 002 € HT	4 786 € TTC

Assistance conseil

Accompagnement du projet

Pièces à fournir et délais

Délais: Dépôt du dossier complet : 1^{er} avril.

Pièces à fournir : formulaire de demande d'aide

Pièce justificative

Règlement sur facture au nom de la collectivité